

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 15 mars 2010****Présents**

Hervé FRADET, Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON.

Arnaud BONTEMPS, Ségolène TAVEL, Nicolas ROBIN, Eve ROBERT, Baptiste BLOCH, Robin RIVATON, Alejandra CHAPA.

Ali ZEROUATI, Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI, Anousheh KARVAR.

Absents ou excusés

Aude SAINT-PAUL.

Marie Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU) Jean-Claude CASANOVA (procuration à François HEILBRONN), Marie-Pierre de la GONTRIE, Jean-François VERDIER.

Cyril DELHAY, Francis VERILLAUD.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Mehdi HAMADI

Jean-Baptiste GOULARD

Julien PALOMO

Isabelle BOSSARD

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Pascale LECLERCQ

Françoise MELONIO

Philippe WEIL

Ivan MANOKHA

Félicité GASPARETTO

Nelly ANTOINE

Dolly CARENE

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

responsable de la relation avec les élèves,

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

chargé de mission à la DES,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

doyenne du collège universitaire,

directeur de l'Ecole doctorale,

secrétaire général de l'Ecole doctorale,

responsable de Sciences Po Avenir,

représentante du recteur,

assistante d'Hervé Crès.

- | | | |
|--------|--|-------|
| I. | Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant. | p. 2 |
| I bis. | Désignation du représentant d'une université ou d'un grand établissement d'Ile de France.
Proposition : Axel Kahn | p. 5 |
| II. | Information sur la constitution des groupes de travail. | p. 6 |
| III. | Extension de la convention Sciences Po/Sorbonne à un bi-cursus Histoire et Sciences Sociales. | p. 7 |
| IV. | Projet de création d'un statut de « <i>visiting student/special student</i> » à l'Ecole Doctorale. | p. 11 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 février 2010. | p. 17 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 17 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2010

La séance est ouverte à 8h34 par Richard DESCOINGS.

I. Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant.

Richard DESCOINGS se permet, tout à fait inhabituellement, de prendre la parole le premier puisque cela n'arrive jamais dans ce Conseil de direction. Le président CASANOVA, qui doit présider cette séance en attendant que le Conseil décide d'élire son président, est en ce moment en Corse. En effet, il y a des élections auxquelles le Président CASANOVA ne manque jamais de participer ; c'est un droit mais aussi un devoir.

Le président CASANOVA a demandé la veille au soir à Monsieur DESCOINGS à la fois de transmettre ses excuses au Conseil et de bien vouloir lui pardonner son absence inhabituelle. C'est par délégation du Président de la FNSP qu'il propose de passer au premier point de l'ordre du jour qui est l'élection du président du Conseil de direction.

Compte tenu du fort renouvellement du Conseil par les dernières élections qui, comme chaque année, ont concerné l'ensemble des représentants des étudiants (seulement tous les trois ans pour les enseignants), Richard DESCOINGS propose un tour de table de manière à ce que chacune et chacun puisse se présenter.

Selon Richard DESCOINGS, le Conseil a un système qui présente deux particularités. La première est que le chef d'établissement n'en est pas membre. C'est extrêmement rare dans les universités où généralement le président d'université est membre du Conseil d'administration. Sur ce point, le Conseil de direction a voulu, il y a très longtemps, distinguer les fonctions exécutives et la fonction délibérative qui est celle des membres du Conseil.

Le deuxième point est que le président est élu ou réélu chaque année : c'est aussi une très grande différence avec les autres universités. Le président CASANOVA a demandé à Richard DESCOINGS de proposer au Conseil de réélire Michel PEBEREAU, que certains des membres connaissent depuis longtemps. A titre personnel Richard DESCOINGS précise que Michel PEBEREAU a été de tous les combats menés pour défendre Sciences Po, pour faire prévaloir les objectifs qui sont ceux du Conseil. Richard DESCOINGS estime qu'il doit beaucoup à Michel PEBEREAU dans le fait d'avoir réussi à mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil.

Il déclare ouverte la proposition des candidatures.

Michel PEBEREAU confirme qu'il accepte à nouveau d'être candidat bien que cela fasse beaucoup de candidatures successives, sa première élection remontant à 1988.

Il n'y a pas d'autre candidature et Richard DESCOINGS propose de procéder au vote.

Comme Richard DESCOINGS, Jean-Paul FITOUSSI se félicite de la candidature de Michel PEBEREAU. Grâce à son action, la maison a maintenu le cap indépendamment de tout conflit.

Richard DESCOINGS précise qu'il faut utiliser, comme indiqué sur l'étiquette, le bulletin bleu pour l'élection du président.

Le dépouillement est opéré par Françoise MELONIO et Richard DESCOINGS. Il apparaît 25 votes, 4 blancs, 1 nul, 1 abstention, 19 voix pour.

Michel PEBEREAU est élu par le Conseil.

Il voudrait remercier le Conseil de ce vote qui l'honore beaucoup. Il essaiera cette année de faire, comme les années précédentes, le maximum pour soutenir la politique qui a été conduite avec beaucoup de succès par la direction de l'école depuis plusieurs années maintenant.

En ce qui concerne l'ordre du jour, il faut procéder à la seconde élection, celle du vice-président enseignant. Pour cette vice-présidence, l'alter ego habituel de Michel PEBEREAU ne s'est pas représenté cette année. Il veut proposer, s'il le veut bien, à Christian LEQUESNE d'occuper cette responsabilité. Le précédent vice-président était un enseignant qui était venu par le canal des maîtres de conférences : Christian LEQUESNE étant un enseignant et un chercheur de dimension internationale (qui a passé une partie de sa vie à l'étranger), Michel PEBEREAU pense que, s'il était d'accord pour être candidat, il ferait un bon vice-président.

Pour Richard DESCOINGS, dans l'équilibre institutionnel de Sciences Po, on veille à ce que soient représentés à la fois les entreprises (et Michel PEBEREAU est un de leurs représentants), la fonction publique (lui-même en est un exemple) et le corps académique.

Christian LEQUESNE remercie Michel PEBEREAU pour sa proposition et confirme qu'il accepte. Il est heureux de pouvoir participer à la définition des objectifs d'un établissement auquel il appartient depuis 1988.

Michel PEBEREAU lance le second vote, en ajoutant qu'il faut cette fois utiliser les bulletins verts.

Michel PEBEREAU dépouille. 25 votes. 1 nul, 5 blancs, 19 voix pour.

Christian LEQUESNE est élu.

Michel PEBEREAU propose de passer à l'élection du vice-président étudiant et demande qui souhaite faire acte de candidature.

Arnaud BONTEMPS se présente à ce conseil avant tout en tant que président de l'UNEF puisque celle-ci a obtenu 53% des voix aux dernières élections étudiantes. L'UNEF a choisi d'envoyer 5 représentants dans ce Conseil de direction, c'est donc un honneur pour lui de présenter sa candidature à la vice-présidence étudiante dans ce Conseil.

Plus que l'unique choix des étudiants, il pense qu'il y a une double légitimité à la présence du vice-président étudiant : à la fois par le vote des étudiants et par le vote de ce Conseil et de tous ses membres, que ce soit les représentants de la communauté académique, personnalités extérieures ou salariés.

Cette candidature s'inscrit dans une continuité. Il est évidemment étudiant à l'IEP de Paris. Dès sa première année, il s'est engagé à l'UNEF et est élu depuis maintenant 1 an dans ce Conseil de direction puisque c'est en février 2009 qu'il a commencé à y siéger. Il a eu la chance d'assurer l'intérim de Manon AUBRY à la vice-présidence étudiante quand celle-ci est partie en échange en Australie lors de sa 3ème année. Il a été élu président de l'UNEF en juin 2009 et il a donc l'occasion de présenter sa candidature au Conseil.

Le rôle qu'il conçoit pour un vice-président étudiant est d'essayer d'assurer la liaison entre les étudiants et les membres du Conseil. Cela a déjà été tenté par le passé par la production de notes à l'attention du Conseil, que ce soit sur les doubles cursus, les frais d'inscription, la réforme de l'examen d'entrée et plusieurs autres notes que le Conseil a pu découvrir. C'est un travail que l'UNEF veut continuer avec l'ensemble des élus, avec les militants de l'UNEF, en Commission paritaire, en Conseil de direction, en Conseil de l'Ecole doctorale, en Conseil scientifique, pour essayer de porter la voix des étudiants de manière plus générale à ce Conseil. C'est pour cela aussi que les élus UNEF essaieront d'avoir un lien avec chacun des membres du Conseil et qu'ils continueront un travail déjà entrepris depuis quelques semaines. C'est pour ces trois principales raisons qu'Arnaud BONTEMPS présente sa candidature au Conseil de direction.

Jean-Paul FITOUSSI souhaite lui poser une question. Celui-ci a dit se présenter en tant que représentant de l'UNEF. Jean-Paul FITOUSSI demande s'il portera également au Conseil ses propres convictions.

Réponse affirmative d'Arnaud BONTEMPS. Il est étudiant et ne met pas de côté toutes ses sensibilités personnelles, comme tous les membres présents. Il ne s'agit pas d'un mandat impératif.

François HEILBRONN souhaite aussi le questionner. Etudiant en deuxième année, il sera l'année prochaine en échange à l'étranger et donc Monsieur COMBES souhaite savoir qui remplacera Monsieur BONTEMPS en tant que vice-président du Conseil de direction à cette période.

Arnaud BONTEMPS répond que ce sera très probablement Nicolas ROBIN, qui est là, en première année. L'UNEF ne sait pas encore très bien comment cela va se passer mais il y a des chances que cela en soit ainsi.

Michel PEBEREAU intervient. Personne ne peut remplacer Arnaud BONTEMPS comme vice-président car il est élu. S'il est absent comme membre du Conseil, il peut être remplacé en effet. En revanche en tant que vice-président il ne peut en aucun cas l'être.

Arnaud BONTEMPS précise qu'il répondait plutôt à la question de l'intérim.

Richard DESCOINGS exprime son accord avec Michel PEBEREAU sur ce point. Un membre du Conseil peut être remplacé, de fait, par la personne qui lui succède sur la liste lorsqu'il est absent. Mais il faudra tout de même procéder à une nouvelle élection pour désigner un nouveau vice-président étudiant.

Michel PEBEREAU souhaite savoir si Arnaud BONTEMPS a bien saisi ce point. Comme le vice-président est un élu, il faut que ce soit une personne élue qui le remplace. Le suppléant d'Arnaud BONTEMPS ne peut pas le remplacer dans les fonctions de vice-président. En revanche, dans l'hypothèse où Monsieur BONTEMPS ne serait plus au Conseil et remplacé par son suppléant, on procéderait à une nouvelle élection de vice-président.

Arnaud BONTEMPS s'étonne qu'on n'ait pas fait cela pour Manon AUBRY cette année car elle est en Australie, et a démissionné de ses fonctions du Conseil de direction.

Michel PEBEREAU explique cela par le fait qu'on n'a pas eu besoin du vice-président étudiant et qu'on a oublié d'en nommer un. Il signale que le vice-président est absent depuis 6 mois et que par chance, il n'a pas été besoin de sa présence pour présider une séance.

Jean-Paul FITOUSSI ajoute que la candidature de Monsieur BONTEMPS est tout à fait

recevable et que le Conseil ne va pas interdire la candidature aux étudiants de deuxième année.

Michel PEBEREAU souligne que personne ne discute ce point de toute façon. Le remplacement éventuel aura lieu par une nouvelle élection du Conseil, ouverte à tous. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Alejandra CHAPA est espagnole et élève en deuxième année au Collège Universitaire. Elle siège au Conseil de direction pour InterZaide-Fac Verte depuis octobre 2009. InterZaide s'est toujours engagée pour promouvoir des valeurs d'excellence académique et d'ouverture culturelle au sein de Sciences Po. Ses membres ont une vision ambitieuse de l'Institution, à l'échelle mondiale, et qui se donne les moyens pour recruter d'excellents élèves issus de tous les horizons. Ils cherchent à promouvoir cette conception de Sciences Po à travers un dialogue constant et souhaitent être une force de réflexion et de proposition. Ils viennent de tous les campus de l'IEP et représentent un très large panel d'origines nationales. C'est leur présence dans chacun des sites de l'IEP qui leur permet de concilier une vision d'ensemble avec la vision particulière de chacune des composantes qui forment Sciences Po.

Par ailleurs la présence continue d'InterZaide dans le Conseil de direction depuis plusieurs années, ainsi que l'exercice de la vice-présidence à plusieurs reprises, lui a permis de faire preuve de deux valeurs que ses membres considèrent essentielles dans la mission syndicale : l'indépendance et une attitude constructive.

Ce syndicat, qui n'existe qu'à l'intérieur de Sciences Po, est complètement indépendant d'organisations externes à l'IEP et n'est contraint à aucune idéologie ou idée politique qui serait imposée de l'extérieur. A l'issue de la dépoliarisation du paysage syndical pendant les dernières élections étudiantes, cette valeur d'indépendance est devenue encore plus importante.

En second lieu, l'attitude constructive s'incarne dans une capacité de négociation qui est plurielle et productive, motivée par la conviction que c'est la diversité et la coopération qui font la clef du succès. L'IEP s'est construit dans cet esprit de capacité d'adaptation et d'inclusion de tous. InterZaide a été par le passé très présente dans l'élaboration de projets qui ont marqué la vie de l'IEP, et continue de l'être. Enfin, c'est avec cet esprit d'indépendance et cette attitude constructive qu'Alejandra CHAPA serait désireuse de participer à la promotion d'un dialogue riche et fructueux.

Michel PEBEREAU constate qu'il n'y a pas d'autre candidat qu'Arnaud BONTEMPS et Alejandra CHAPA. Il fait procéder au vote.

Arnaud BONTEMPS est élu par 18 voix contre 7.

Les trois présidents remercient le Conseil pour cette élection, rapide et efficace. Michel PEBEREAU aborde un autre point, celui de l'élection d'un représentant d'une université ou d'un grand établissement d'Ile-de-France.

Richard DESCOINGS dit que c'est un siège qui existe mais qui n'est pas toujours pourvu. Il en a été question lors de la dernière séance, et il aurait volontiers proposé l'agrément d'Axel KAHN.

Sciences Po participe à un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur qui l'unit aux universités Paris V René Descartes (dont Axel KHAN est président), Paris VII Denis Diderot (dont Vincent BERGER est président), Paris III, Paris XIII (membre associé), et à des organismes de recherche comme l'Institut de Physique du Globe, des grands établissements comme l'INALCO ou l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Il aurait été bon pour le Conseil que figure en son sein le représentant le plus éminent en ce moment de ce PRES, signifiant très concrètement le lien avec cette nouvelle forme d'organisation confédérale de groupes, d'ensembles d'universités, des grands établissements et d'organismes de recherche.

De la même manière, il demande à Christian LEQUESNE d'être deuxième représentant au Conseil d'administration de ce PRES, parce qu'il est lui-même académique (il dirige l'un des principaux laboratoires de recherche de Sciences Po).

Parmi les compétences de ce PRES, il y aura notamment la préparation des dossiers permettant d'être désigné soit comme campus d'excellence pour l'ensemble du PRES, soit, pour certaines composantes du PRES, laboratoire d'excellence.

Par le nombre et la qualité de ses membres et de ses productions scientifiques, le CERI serait bien placé. Il y aurait donc dans le Conseil un des membres les plus éminents du PRES et il y aurait au conseil d'administration du PRES Christian LEQUESNE et Richard DESCOINGS. De sorte que ce soit une double démonstration de l'accrochage symétrique des deux institutions.

Richard DESCOINGS revient sur la personnalité d'Axel KAHN. Celui-ci est président de l'Université René Descartes. C'est un médecin qui fait énormément de recherches, il est médaille d'argent du CNRS, ce qui est une reconnaissance scientifique de tout premier ordre. Ses travaux ont porté sur la génétique. C'est comme généticien qu'il est tout particulièrement connu, mais également pour ses recherches sur le cancer et la nutrition. Et puis il a été membre du Conseil National d'Ethique pendant de longues années. Il a plusieurs facettes dont certaines illustrent la volonté de Sciences Po de faire converger différentes disciplines pour rendre compte d'une situation toujours complexe dans des problématiques sociale et sociétale liées.

Michel PEBEREAU pense que c'est une très bonne idée de faire entrer Axel KAHN au Conseil de direction. Il lance une procédure de vote à main levée, en prenant soin auparavant de demander s'il y a des oppositions. Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Axel KAHN est élu à l'unanimité.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil d'avoir accepté cette proposition de la Direction qui a, d'une part, un effet positif sur le plan des structures puisque Sciences Po fait maintenant partie du PRES Paris-Cité et, d'autre part, sera un apport positif compte tenu de la personnalité d'Axel KAHN.

II. Information sur la constitution des groupes de travail.

Pour Michel PEBEREAU le Conseil a l'habitude de travailler en groupes, organisés à partir de volontaires, pour préparer ses délibérations. Il va de soi que leur composition peut évoluer dans le temps puisqu'il suffit de se rapprocher de la Direction pour y participer, dans l'hypothèse où l'on voudrait y participer et où l'on ne se serait pas inscrit en début d'année.

Toutefois, il est nécessaire d'avoir dès le départ une structure de ces groupes pour être certain de leur efficacité. En particulier, il est important d'avoir à l'intérieur de ces groupes des élus étudiants et enseignants en nombre suffisant.

Hervé CRES propose au Conseil de reconduire la plus grande partie des groupes de travail instaurés l'an dernier. Il les énumère et propose pour chacun d'entre eux les sujets de travail

dont ils pourraient s'emparer.

Sciences Po a coutume d'avoir un groupe de travail sur les admissions et la diversité. Cette question a été beaucoup travaillée l'année dernière, notamment à propos des admissions au Collège universitaire. Bien entendu, il faut réfléchir en permanence à l'amélioration et à l'optimisation des procédures de recrutement dans cet objectif général de la diversité.

Il y a aussi toujours un groupe de travail sur la vie étudiante, qui s'empare de questions liées à la vie sur le campus. Il veut insister sur le fait que ce groupe continue de promouvoir la vie étudiante sur les campus en région et l'intégration de cette vie dans la vie générale de Sciences Po. Ce groupe de travail vie étudiante pourra aussi traiter des questions liées à l'accueil des étudiants étrangers. Il y a eu une proposition d'un syndicat pour réfléchir sur les modalités d'évolution de l'attribution des bourses Boutmy et c'est clairement dans ce groupe de travail qu'on pourra parler de ces questions. Il propose de continuer ce groupe de travail sur la vie étudiante.

Il existe aussi un groupe de travail sur l'évolution des programmes. En 2009 il s'est beaucoup réuni notamment pour parler de l'évolution des programmes liée à l'instauration du Collège universitaire et de l'Ecole doctorale. Hervé CRES souhaite que ce groupe puisse continuer à se réunir pour poursuivre le travail engagé avec les syndicats étudiants sur le sujet important de l'orientation en Master.

Il y a un groupe de travail sur l'évolution des scolarités. Le règlement de scolarité a besoin d'être revu régulièrement. A l'expérience, Sciences Po verra comment l'instauration du Collège universitaire et de ce nouveau diplôme d'établissement pourront amener éventuellement à revoir l'économie générale du texte. Un syndicat étudiant a également interpellé le Conseil sur l'évolution des inscriptions pédagogiques et Hervé CRES pense que c'est dans ce groupe de travail qu'on pourra y réfléchir.

A la demande la Commission paritaire qui a siégé la semaine dernière, il est utile aussi de prévoir un groupe de travail sur l'enseignement des langues et sur l'évaluation du nouveau dispositif d'enseignement de l'anglais décidé l'an dernier. La Direction de Sciences Po s'est engagée à présenter, au terme d'une année complète de mise en œuvre de ce dispositif, une évaluation dont il faut décider ensemble des modalités.

Pour faire suite à ce sujet, avait été instauré l'an dernier un groupe de travail sur l'insertion professionnelle. Hervé CRES regrette que ce groupe de travail n'est pas été très actif. Il considère ce point comme focal car amenant à réfléchir en permanence sur l'évolution des programmes. Il souhaiterait engager une réflexion commune sur l'optimisation des instruments de mesure de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés, pour voir ce qu'on peut faire évoluer dans la scolarité et dans les programmes, afin d'améliorer cette insertion.

Enfin, il y avait l'an dernier un groupe de travail sur les questions écologiques, groupe qu'il considère important et qu'il faut maintenir.

Le programme sera copieux et Hervé CRES attend les propositions pour d'autres sujets. Il ajoute qu'il fournira aux membres du Conseil un programme de groupes de travail avec un calendrier dans les quinze jours. Bien entendu il lance un appel à candidatures sur la base du volontariat, comme explicité par Michel PEBEREAU.

III. Extension de la convention Sciences Po/Sorbonne à un bi-cursus Histoire et Sciences Sociales.

a) Exposé

Françoise MELONIO dit que l'extension à l'Histoire correspond à une très forte demande des

étudiants de Sciences Po. Certains avaient pris l'initiative de suivre des cours d'Histoire par eux-mêmes dans des conditions difficiles puisque sans coordination d'emplois du temps. Cela correspond aussi à une très forte demande des candidats constatée lors de la journée portes ouvertes du samedi précédent. Cette extension est donc susceptible d'attirer un nouveau type de candidats. Cette option n'a pas été proposée en même temps que Lettres et Philosophie l'année dernière car posait une difficulté particulière.

L'Histoire est une des disciplines majeures de Sciences Po (Françoise MELONIO précise qu'elle parle sous le contrôle de Jean-François SIRINELLI) et la difficulté était d'éviter les recouvrements entre les très nombreuses offres d'enseignement de qualité en Histoire contemporaine de Sciences Po et un parcours universitaire. Le projet proposé a été l'objet d'une concertation dans le détail entre les historiens de Sciences Po et ceux de la Sorbonne. Ils se sont mis d'accord sur un cursus d'enseignement.

D'autre part, ce projet a été soumis à la Commission paritaire pour observation. Ce qui caractérise ce cursus est d'abord la recherche d'une complémentarité dans les périodes étudiées. Ce qui n'est pas fait en Histoire contemporaine à Sciences Po (l'étude particulière de l'Histoire ancienne, médiévale et moderne) sera fait à la Sorbonne. Il sera question, notamment en première année, d'une extension chronologique pour les étudiants de Sciences Po afin de leur donner une culture de longue durée.

Le deuxième point concerne l'insistance sur les disciplines annexes de l'Histoire et de la Géographie. Ce que pouvait apporter l'université par rapport à ce qui se faisait déjà à Sciences Po était une formation particulière en archivistique, en paléographie, etc..., c'est-à-dire des disciplines développées surtout sur des périodes plus anciennes. Ce projet de convention se présente véritablement comme un cursus qui permet aux étudiants de mieux se préparer à une poursuite d'études en Histoire dans le cadre d'un master recherche mais aussi de satisfaire leur curiosité. En effet, l'expérience de cette année dans les autres filières montre beaucoup l'attrance de ces cursus par goût personnel et curiosité intellectuelle.

b) Questions et observations

Baptiste BLOCH se réjouit de l'augmentation du nombre d'étudiants qui vont bénéficier de cette convention. Toutefois, il souhaite soulever deux éléments qui lui semblent problématiques. D'abord, le fait que les étudiants doivent s'acquitter des frais de scolarité dans les deux établissements. Cela peut impliquer un risque de charges financières trop importantes et dissuader certains étudiants des classes moyennes de candidater à ce double cursus. Par ailleurs, il note qu'il n'est prévu aucune harmonisation des modalités de contrôle des connaissances, chaque établissement attribuant ses propres crédits ECTS sans compensation possible (par exemple pour un étudiant qui validerait 33 crédits à Sciences Po et 27 à la Sorbonne). Ces deux éléments semblent masquer un problème plus général qui porterait à croire que ce programme est davantage un assemblage de moitiés de cursus que réellement un double cursus cohérent.

Robin RIVATON aimerait rebondir sur ce point. Les frais de scolarité à acquitter aux établissements lui semblent être une sorte de barrière à l'entrée. De la même manière, il aimerait faire remonter à l'attention du Conseil certaines craintes des étudiants qui ne rentrent pas dans ces doubles cursus.

Face à la multiplication de ces doubles cursus, ceux-ci s'inquiètent de la validité et de l'insertion professionnelle de leur diplôme lorsqu'il est seulement issu de Sciences Po.

François HEILBRONN salue l'initiative de la Direction de Sciences Po dans le développement de ces doubles cursus. Cela avait été évoqué l'année dernière avec l'instauration du premier double cursus en Lettres et Philosophie. Il fait remarquer qu'à aucun moment n'est précisé qu'il s'agit de Paris-Sorbonne Paris IV et qu'il serait judicieux de le

faire.

Comme un semestre est presque déjà accompli en double cursus Lettres et Philosophie, il veut savoir s'il y a déjà une évaluation des retours d'étudiants sur l'organisation de ces doubles cursus et sur l'intérêt qu'ils représentent.

Richard DESCOINGS souhaite répondre sur deux points après avoir laissé Françoise MELONIO répondre à la question de François HEILBRONN.

Françoise MELONIO répond par l'affirmative à la demande de précision de François HEILBRONN. Quant à la question de l'évaluation du semestre accompli, celle-ci a été suivie de très près par Nicolas BAUQUET, pour voir les difficultés des étudiants.

Les résultats au premier semestre font apparaître que deux étudiants seulement n'ont pas validé, avant rattrapage, l'ensemble des enseignements. Globalement, les résultats sont excellents. Les étudiants ont trouvé que c'était beaucoup de travail, qu'elle explique par une sous-estimation de la quantité globale de travail. Cela pose un problème vis-à-vis de la pédagogie de Sciences Po et de l'université : il faut arriver à préserver un temps de lecture, qui est considérable. On est en train de réfléchir à la nature des exercices pour éviter les doublons et la perte de temps.

Richard DESCOINGS s'adresse à Monsieur RIVATON.

Les Sciences Po « purs » sont très attentifs à leur pureté mais il faut arrêter ce faux débat. Cette notion de pureté n'a jamais existé. Auparavant, on entrait en deuxième année en ayant toujours un bagage universitaire avant de faire Sciences Po. Au mieux les Sciences Po « purs » ont existé dans les années 1940 car c'est à ce moment-là qu'a été créée l'année préparatoire. C'est à ce moment-là que des jeunes, qui ne sont pas passés par d'autres universités, ont pu, dans des conditions très particulières, entrer à Sciences Po puis passer en deuxième et enfin en troisième année.

Pour Richard DESCOINGS, Robin RIVATON se fait le porte-parole contemporain d'une inquiétude ancienne qui a toujours été le fait de jeunes gens minoritaires par le nombre. Il faut replacer dans l'épaisseur historique tout ce que cela signifie.

La deuxième chose est qu'évidemment il pourrait ne pas y avoir de double structure, de double cursus de licence. Il n'y aurait ainsi pas de risque de faire une dissociation entre des élèves qui auraient suivi seulement le cursus de Sciences Po et des élèves qui auraient suivi un cursus à côté. La vie en serait d'ailleurs plus simple pour la doyenne du Collège qui n'aurait pas à gérer cela. Elle serait aussi plus simple pour les équipes administratives. Il propose d'aller plus loin en imaginant l'absence de double cursus de master. Les gens qui font LSE et Sciences Po, Johns Hopkins et Sciences Po ne risqueraient-ils pas de porter atteinte à l'unicité du diplôme ? C'est une vraie problématique. Effectivement, année après année, décennie après décennie, il y a toujours cette inquiétude de la dilution de la pureté de l'engagement de Sciences Po en proposant aux étudiants de faire autre chose à côté. C'est une vraie question stratégique et le Conseil a jusqu'à présent trouvé que c'était mieux qu'il y ait des doubles cursus de licence et de master.

Richard DESCOINGS dit qu'on pourrait arrêter les doubles cursus, profitant par là-même d'économies considérables de temps, d'énergie, de préoccupation et d'argent. Mais il demande en contrepartie à Monsieur RIVATON qu'il lui confirme que c'est bien un souci des étudiants de premier cycle.

Pour la seule année 2009, il y a 114 candidats à la fois en premier cycle à Sciences Po et en Lettres et Sciences Sociales. La même année il y a 164 candidats en Philosophie et en Sciences Sociales. Il lui semble que l'IEP répond à une demande et qu'elle a une offre à proposer. C'est un sujet de fond et il serait temps, peut-être, pour ceux qui n'auraient pas de diplôme en double cursus, de s'interroger. Il serait temps que ces étudiants, qui ne sont pas sur les campus aux portes de Paris, qui sont très franco-français en première année, s'interrogent.

Le premier cycle de Sciences Po est une fierté indéniable pour la Direction. Mais faut-il s'inquiéter de cette absence de pureté de la part de ceux qui feraient quelque chose à côté ? La question reste en suspens.

Richard DESCOINGS note la crainte de tous les étudiants, exprimée par Robin RIVATON, qui voient d'autres étudiants faire le choix de travailler plus pour suivre plus d'études. Ceux-ci travaillent plus, font plus d'études, ont une formation plus riche et arriveront sur le marché du travail avec une expérience plus large. Il respecte les étudiants qui n'ont pas fait ce choix et peut-être que finalement ils ont intérêt à s'inquiéter.

Sur ce point, Jean-Paul FITOUSSI veut signaler que cette question est aussi pragmatique. Est-ce que l'évolution des doubles diplômes à Sciences Po a nui à la réputation de Sciences Po ? Il a plutôt l'impression que cette dynamique a amélioré la réputation de Sciences Po. Donc, ceux qui ne suivent qu'un diplôme en bénéficient considérablement.

Richard DESCOINGS souhaite répondre à la question de la composition. Les professeurs sont des spécialistes chacun de leur partie et ne veulent pas de compensation. Et aucune ne sera organisée. Ce n'est pas la preuve d'une mauvaise composition des doubles cursus, c'est juste que le professeur d'Histoire médiévale ne veut pas qu'une très mauvaise note en Histoire médiévale soit compensée par une très bonne note en Histoire contemporaine. Ce « manque » de composition est juste un haut degré d'exigence. Il faut être très bon pour obtenir ce double cursus dans toutes les matières qui sont développées. Il ne s'agit pas de demander à Paris IV de donner une licence juste parce que les élèves sont bons en Histoire contemporaine. Ce qui serait déplaisant pour le corps professoral de Paris IV. Le double cursus se fait sur la base du volontariat, s'il y a deux diplômes c'est parce qu'il y a deux types de connaissances. Ce n'est pas un défaut de composition, c'est la volonté expresse des différents départements et professeurs d'Histoire, qui est dans chacune des composantes de ce double cursus, d'avoir un haut degré de maîtrise des choses.

Il ne s'agit pas de dire en même temps aux professeurs de Paris IV de compenser par de bonnes notes en Histoire contemporaine la mauvaise maîtrise des périodes historiques qui y sont enseignées et de ne pas prélever de droits de scolarité. Il n'y aurait pas eu d'accord.

Pour Monsieur DESCOINGS le président MOLINIE doit gérer son budget et n'est pas prêt à mettre en œuvre un système aussi généreux que celui de Sciences Po. Aussi Monsieur MOLINIE n'a pas les moyens de financer 75% de moyens supplémentaires pour tous les boursiers, ni d'exonérer de droits de scolarité l'ensemble des étudiants des classes populaires. Il ne s'agit pas de dire, d'une part, aux représentants de Paris IV que les étudiants issus de Sciences Po ne paieront pas de droits de scolarité et d'autre part, qu'il va y avoir une compensation des enseignements non validés à Paris IV par les enseignements validés à Sciences Po.

Pour éviter tout soupçon d'arrogance d'un établissement à l'autre, cette demande d'exonération et de compensation ne sera pas faite à Paris IV. Richard DESCOINGS rappelle que les doubles cursus peuvent très bien ne plus être faits mais rappelle que de se concentrer exclusivement sur les diplômes internes à Sciences Po entraînerait un abandon des nombreux candidats (114 et 164) aux doubles cursus.

Michel PEBEREAU ajoute que ce projet a été examiné par la Commission paritaire du 8 mars, qui avait rendu un avis favorable unanime.

Le projet est adopté à l'unanimité.

IV. Projet de la création d'un statut de « *visiting student/special student* » à l'Ecole Doctorale.

a) *Exposé*

Pour Philippe WEIL il s'agit de l'extension d'un statut qui existait déjà pour accueillir les étudiants principalement étrangers mais parfois français qui désiraient visiter Sciences Po et l'Ecole doctorale pour acquérir une formation particulière dans un domaine et pour une durée limitée ne dépassant pas en général un an. Il s'agit donc d'étendre ce dispositif à une catégorie d'étudiants dits « spéciaux », terminologie empruntée à Harvard.

Cette seconde catégorie d'étudiants « spéciaux » est composée d'étudiants qui, en vertu des critères d'admission dans les programmes doctoraux, auraient été refusés en d'autres temps et en l'absence de ce dispositif. Il donne l'exemple d'un étudiant qui aurait fait un master de Philosophie en France ou à l'étranger et qui désirerait faire un doctorat en Sciences Politiques sans jamais avoir fait de Sciences Politiques auparavant. La difficulté est de savoir comment admettre cet étudiant qui, par son talent, a démontré sa capacité à apprendre rapidement, mais qui ne peut pas être directement admis en thèse et à qui l'on ne veut pas non plus imposer de refaire un master en Sciences Politiques.

L'idée est de faire venir ce type d'étudiant pendant un an avec un programme de cours particuliers qui peut exiger l'écriture d'un article de recherche, d'un petit mémoire ou d'un embryon de thèse. Tout ceci dans un statut non diplômant mais à l'issue duquel seraient examinés les talents de l'étudiant ainsi que sa capacité à rentrer en thèse. De cette façon lui serait donnée en un an une formation accélérée. Ce dispositif permet de prendre des risques qui ne seraient pas pris autrement. L'idée, qui fait partout la richesse des programmes doctoraux, et avec cette capacité de ne pas prendre uniquement des gens issus initialement de Sciences Po, est d'élargir le bassin d'attraction. Il s'agit donc de soumettre des étudiants « spéciaux » à une petite période probatoire.

L'idée n'est pas de les faire venir pour ensuite leur dire de partir mais plutôt de les attirer à Sciences Po pour continuer ensuite leurs recherches dans l'établissement. Aussi bien pour les étudiants visiteurs que pour les étudiants « spéciaux », il s'agit d'un parcours et d'un programme encadrés d'un tuteur. A l'issue de cette année, les étudiants auraient un relevé de notes, des crédits ECTS, etc. Ainsi, les étudiants visiteurs partiraient au bout d'un an mais les étudiants « spéciaux » auraient vocation à rester.

Ce dispositif est destiné à être ajouté au dispositif d'accueil existant sans rien y soustraire. Il vise l'élargissement de la capacité de l'Ecole doctorale à faire venir les meilleurs, même avec des parcours parfois atypiques.

b) *Questions et observations*

Nicolas ROBIN trouve que c'est plutôt une bonne idée de créer ces cursus mais se pose beaucoup de questions, estimant le document allusif sur certains points. Il souhaite traiter les deux cas l'un après l'autre.

Les *visiting students* seraient souvent des étudiants en échange, doctorants ou aspirants doctorants, et Monsieur ROBIN demande si un niveau d'études minimum serait requis pour candidater à cette formation. Quels seraient les critères de sélection ? Y aurait-il une sélection sur dossier ou des quotas d'admission ? Et si oui, par discipline ou en général ? Quelle serait la composition du jury d'admission qui sélectionnerait ces étudiants ?

Il pose également la question de ces étudiants qui sortiraient sans diplôme de Sciences Po, qui auraient moins de cours visiblement que les étudiants classiques : il établit un parallèle avec le statut des étudiants en préparation concours. Il lui paraît normal que ces étudiants ne paient pas les frais d'inscription de master mais plutôt des frais calculés sur ceux de la préparation aux concours.

Pour ces *visiting students* qui suivent les cours, il demande ce que seraient les modalités de contrôle de connaissances. Il est dit qu'ils sortiraient avec un relevé de notes et Monsieur ROBIN demande sur quoi ils seraient évalués, selon quelles modalités.

Les *special students* sont dans une situation différente car leur but est d'entrer en thèse à Sciences Po. Il demande à Philippe WEIL à quel type d'étudiant s'adresse cette formation dans la mesure où il existe déjà un master recherche de bonne qualité qui permet de rentrer en thèse. Philippe WEIL avait dit que cette formation s'adressait aux étudiants ayant un niveau insuffisant pour entrer en thèse, et il serait judicieux d'inscrire que cette formation n'est pas destinée aux étudiants en master recherche à Sciences Po.

Selon Monsieur ROBIN il faut communiquer sur le fait que cette année ne sera pas insérée entre le master Sciences Po et la thèse. Ce serait probablement envoyer un mauvais signal de la qualité du master recherche à Sciences Po. De même pour les *visiting students*, quelles seraient les modalités d'admission, quel prix, quel nombre d'étudiants, etc. ?

Ensuite, ces étudiants possèderaient déjà un master 2 et voudraient devenir doctorants. Le statut de doctorant n'étant pas le plus stable financièrement parlant, il paraîtrait normal à Nicolas ROBIN que ces étudiants paient les mêmes frais d'inscription que les autres doctorants.

En dehors de ce cadre, il s'interroge sur les autres débouchés possibles pour ce cursus, les autres bourses et allocations de recherche auxquelles ces étudiants pourraient prétendre. Les nombreuses imprécisions et questions laissées en suspens par le document l'amènent à dire que l'UNEF ne peut pas voter ce projet en l'état.

Erhard FRIEDBERG se félicite de la création de ce statut mais n'est pas convaincu qu'il résolve tous les problèmes qu'il essaie de résoudre. D'une certaine manière, c'est la création d'une quatrième année optionnelle de doctorat dans la mesure où on veut admettre des étudiants qu'on ne pourrait pas admettre par la voie normale du doctorat en 3 ans.

On leur donne la capacité de rattraper, et Monsieur FRIEDBERG croit que c'est tout à fait nécessaire, ce qui leur manquerait pour être admis dans le programme doctoral normal. Il reconnaît que ce besoin existe et connaît des étudiants qui pourraient opter pour cette solution. Mais selon lui, deux problèmes supplémentaires se posent, que le projet ne touche absolument pas.

Le premier est la possibilité d'obtenir des financements pour cette année qui n'a pas d'existence car ne concernant pas les étudiants admis en école doctorale. Aucun programme de bourse internationale ne donnera un financement pour ce projet.

La proposition de Monsieur FRIEDBERG est de reformuler le projet de telle manière qu'il figure effectivement comme une possibilité à l'intérieur du programme doctoral d'effectuer son doctorat en 3 ou en 4 ans. C'est au moment de l'admission de l'étudiant en doctorat qu'on décidera s'il est capable de faire son doctorat en 3 ou en 4 ans. Si un étudiant a fait un MPA, a un certain nombre de formations méthodologiques exigées pour un doctorat, mais n'a pas, sur un autre plan, suffisamment de formation à la méthodologie de recherche, il pourrait tout à fait opter pour un programme doctoral en 4 ans avec un programme personnalisé à la clef. Ce programme lui serait indiqué au moment où il est admis. On lui indiquerait les cours à suivre et les épreuves à subir pour entrer vraiment en doctorat. La première année de ces 4 ans serait destinée à parfaire sa formation et en même temps à améliorer, rédiger, retravailler son projet doctoral. Il y aurait une épreuve à la fin de cette année optionnelle qui permettrait de s'assurer que ce candidat puisse ensuite faire son doctorat à Sciences Po. Ce n'est pas tout à fait la même chose que de l'appeler étudiant « spécial ».

Erhard FRIEDBERG, même s'il sait que ce statut existe à Harvard, ne voit pas les étudiants auxquels il pense pouvoir obtenir un financement pour une année de statut étudiant « spécial » à l'Ecole Doctorale de Sciences Po. En revanche, s'ils sont admis dans l'Ecole, ils pourront obtenir un tel financement.

Le second point soulevé n'est pas tout à fait visé par le projet de Monsieur WEIL. Il s'agit du

fait qu'en dehors de la possibilité d'une formation Discipline Plus en Relations Internationales, l'Ecole doctorale est purement disciplinaire. Dans la perspective d'un étudiant du MPA, que devient cet étudiant qui doit non seulement rattraper ses capacités de recherche mais en plus doit choisir exclusivement de s'insérer dans une filière disciplinaire ?

Ce n'est pas possible selon Monsieur FRIEDBERG : un grand nombre des candidats ne viendra tout simplement pas à Sciences Po, ne se reconnaissant pas dans les filières purement disciplinaires. Il faut donc, à travers ce statut, poser aussi indirectement le problème de la création de plus de filières, de plus de Disciplines Plus. La première à laquelle il pense serait, étant donné la vocation historique et le cœur de métier de l'IEP, un Doctorat « Discipline Plus » Politiques Publiques ou Affaires Publiques.

Erhard FRIEDBERG a soulevé cette question mais en ce qui concerne la dénomination et l'insertion de ce statut dans les études doctorales, craint que les étudiants (il pense plus précisément à deux de ses étudiants) ne puissent pas en bénéficier, manquant de financement.

Christian LEQUESNE voudrait dire qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'il reçoive de la part d'un collègue étranger, voire directement d'un étudiant, une demande concernant la possibilité d'être invité. Il trouve très important d'avoir ce statut. Il voudrait insister sur la communication à faire autour de cette possibilité, et pour l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'IEP, de pouvoir renvoyer facilement à une page d'un site web où les procédures seraient clairement décrites.

Sur le deuxième statut, s'il est gardé, il faut absolument lui apporter plus de précision. Christian LEQUESNE a compris de quoi il s'agissait en écoutant Philippe WEIL mais en lisant il a eu plus de mal à saisir. Il faut donc apporter plus de précision au statut de *special student*.

Jean-Emmanuel COMBES réagit en résonance avec Christian LEQUESNE. Il pose la question, liée à la communication, de savoir combien d'étudiants sont concernés par ce statut d'étudiants « spéciaux ». Il trouve que le terme anglais sonne beaucoup plus positivement que le français. Il demande s'il n'y a pas un risque de dilution des diplômes de Sciences Po à privilégier une mauvaise communication sur ces aspects-là.

Pour en faire un élément positif, ne faut-il pas faire une énorme publicité sur la capacité de Sciences Po à accueillir des gens très spéciaux (au sens positif du terme) dans des programmes qui ne débouchent pas forcément sur des diplômes mais qui ont le mérite d'ouvrir Sciences Po au monde entier ?

Arnaud BONTEMPS abonde dans le sens de Messieurs FRIEDBERG et LEQUESNE. Ce dernier a précisé qu'il y avait un second statut. Le projet propose la création d'un statut non diplômant de *visiting student* et de *special student*. Ne serait-il pas plus judicieux de différencier ces deux statuts qui correspondent à deux situations bien différentes ?

Le statut de *visiting student* est très souhaitable pour pouvoir accueillir des étudiants internationaux dans les programmes doctoraux.

Pour l'autre statut de *special student*, il est favorable à un amendement, pour l'intégrer dans le programme doctoral. Cela résoudrait plusieurs des questions soulevées par Nicolas ROBIN concernant les frais d'inscription et la possibilité d'être financé pour éviter les problèmes financiers qui peuvent survenir durant le doctorat.

Jean-Paul FITOUSSI répond que cela pose des problèmes. Le premier problème est de savoir s'il est utile que ce conseil discute des projets de fond avant que ceux-ci ne soient complètement finalisés. Sa réponse est oui, il est très utile qu'il le fasse. Il trouve qu'il ne faut pas que la forme l'emporte sur le fond.

Le Conseil est en train de parler de la question essentielle de l'attractivité intellectuelle de Sciences Po à la fois pour des étudiants étrangers qui souhaiteraient avoir une connaissance de Sciences Po sans diplôme (ce qui est déjà une reconnaissance formidable pour les *visiting*

students) et ceux qui souhaiteraient effectuer une recherche à Sciences Po alors qu'ils viennent d'une discipline étrangère. Or il se trouve que, fréquemment, les meilleures contributions de recherche viennent d'un saut disciplinaire. Pourquoi ne pas bénéficier de cela ? Pourquoi ne pas accueillir des gens qui ont fait des études de médecine mais qui ont des idées ?

Monsieur FITOUSSI croit qu'il faut que ces étudiants participent à la fois à la notoriété de l'IEP mais surtout fondamentalement à la substance de l'évolution intellectuelle de Sciences Po. Voilà pourquoi il faudra peut-être préciser un certain nombre de conditions par rapport aux différents statuts. Mais il lui semble qu'il faut que le Conseil s'en tienne à sa bénédiction.

Bastien IRONDELLE trouve le projet fort intéressant. Il y a effectivement beaucoup de demandes de *visiting student* pour l'Ecole Doctorale, et ce statut sera une excellente chose. Il pense qu'il faudra veiller à une bonne articulation avec les centres de recherche qui sont aussi une capacité d'accueil dans des études concrètes.

Sa question porte sur la période probatoire. Ce projet est intéressant et pour l'instant, s'il a bien compris, il vise des gens qui ont suivi des études dans une autre discipline (médecine, ingénierie, philosophie, etc.). Il veut savoir si ce projet peut aussi s'adresser à des gens qui ont démarré une vie professionnelle et qui envisageraient de faire une thèse plus tard.

Il y avait un master Pratiques et Recherches Internationales qui fonctionnait bien au CERI et plusieurs personnes envisageaient de faire une thèse notamment parce que l'évolution des carrières dans certains secteurs, comme les organisations internationales, oblige de plus en plus de gens à avoir des PhD, etc. Monsieur IRONDELLE veut savoir si le projet peut aussi s'adresser à ce type de profil. Il pense que ce serait une très bonne chose pour l'attractivité de Sciences Po de diversifier les profils en terme de recherche.

Ali ZEROUATTI souhaite connaître le nombre d'étudiants en *special student*. Sera-t-il limité ? Quels seront les moyens pour les accueillir et quel sera l'impact sur les équipes administratives de l'Ecole Doctorale ?

Emmanuel GOLDSTEIN rebondit sur les propos de Jean-Paul FITOUSSI. Il ne sait pas s'il s'agit d'un débat d'orientation ou d'un débat suivi d'un vote. S'il s'agit d'un débat suivi d'un vote il a le sentiment que, sur le statut de *visiting student*, les idées sont claires de créer un statut qui donne un cadre à l'accueil d'étudiants souhaitant passer un ou deux semestres à Sciences Po. Le but est d'être ouvert au maximum, du moment que le projet de ces étudiants ait un minimum de sens.

Du côté *special student*, en revanche, il a l'impression que le projet n'est pas mûr aujourd'hui. Il a certes été intéressant d'en évoquer certains aspects mais il conviendra d'y revenir dans le futur.

Michel PEBEREAU répond que le projet a dû suivre le parcours habituel. Une Commission paritaire a d'abord dû se prononcer là-dessus et l'approuver.

Monsieur FRIEDBERG, au cas où il s'agirait de voter, demande un vote séparé entre les deux statuts.

Alejandra CHAPA pense qu'il faut ajouter des détails au projet. Mais, par rapport à l'idée d'attirer un plus grand public, l'idée d'une plus grande flexibilité se verrait renforcée en élargissant la durée du statut puisque limitée à un ou deux semestres. Ce serait peut-être une bonne chose de pouvoir l'élargir. Elle parle de l'idée de renforcer l'attractivité et la visibilité en créant pour le *visiting student* un diplôme particulier qui attirerait un large public étranger à Sciences Po, et renforcerait ainsi sa visibilité à l'étranger.

Arnaud BONTEMPS veut juste savoir s'il est possible que ce statut soit précisé et discuté

avec les élus doctorants en Conseil scientifique ; il lui semble que cela n'a pas encore été fait. Il serait souhaitable que les représentants des étudiants et les doctorants soient consultés sur cette question, importante et appelant à beaucoup d'interrogations.

Richard DESCOINGS, pour répondre à Emmanuel GOLDSTEIN, l'informe que la Commission paritaire a été saisie, et à l'unanimité elle a approuvé ce projet.

Le Conseil de direction a toujours eu et doit toujours avoir la possibilité de ne pas suivre l'avis de la Commission paritaire. Mais il ne faut pas que cela soit trop fréquent. Mais c'est tout à fait possible et après tout, pourquoi ne pas faire cas de jurisprudence d'un projet voté en Commission paritaire qui ne serait pas suivi en Conseil de direction ? Cela lui paraîtrait être un formidable rappel au règlement sur l'équilibre des institutions au sein de l'IEP.

En écoutant les membres du Conseil, il lui semble que l'aspect *visiting* ne soulève guère de question. Chaque intervenant a pu demander des précisions, mais sur son principe et sa logique, sur la mise en œuvre correspondant à une demande fréquente, le Conseil pourrait se prononcer.

Sur l'autre cas, il s'était laissé convaincre par Philippe WEIL qui en avait discuté avec les jeunes non admis en doctorat. Celui-ci avait eu, comme souvent, la générosité de répondre qu'on allait essayer de faire quelque chose pour ceux qui ne sont pas au niveau et qui ne sont pas aujourd'hui pris à l'Ecole doctorale. Philippe WEIL, par compréhension, avait suggéré de leur proposer quelque chose. Richard DESCOINGS admet que la tranquillité serait de ne rien faire pour eux. Il est assez preneur de la position des différents élus, qui disent que soit les étudiants ont le niveau pour être à l'Ecole doctorale soit ils n'y sont pas. Sur ce second point, les choses sont moins avancées mais il connaît le souci de Philippe WEIL de répondre à la demande de tous ceux qui se voient fermer une porte et voudraient l'entrouvrir.

Philippe WEIL entend les objections soulevées à l'égard de cette période probatoire. Il est clair que la vie sera beaucoup plus simple si ce statut n'existe pas. Il informe le Conseil que le Comité d'admission et les programmes doctoraux se sont réunis au mois de février et se réuniront à nouveau au mois de juin.

Eu égard à la qualité du projet de l'Ecole doctorale, il se dit qu'il est dommage de se priver d'étudiants qui auraient simplement eu un parcours scolaire légèrement insuffisant. Il n'a aucun souci avec ce refus, il suffira d'appliquer les critères tout à fait stricts et d'écrire une lettre de refus aux 5 étudiants concernés.

Pour lui, c'est une perte de ne pas avoir cette période probatoire. Il est sensible au fait que les élus aient eu l'impression que sa note était trop critique.

Le programme, destiné aux élèves français ou étrangers qui ne peuvent être admis dans les programmes doctoraux qu'après une période probatoire, donnait la possibilité de maintenir des règles d'admission strictes pour maintenir la qualité du programme et dans certains cas compléter la formation que les étudiants désiraient obtenir. Il insiste sur le fait que c'est une perte pour la diversité et la qualité des étudiants accueillis ; il ne s'agit pas du tout d'une quatrième année de doctorat. Il s'agit simplement de soulever un petit doute que l'Ecole doctorale pourrait avoir sur la formation des étudiants.

Philippe WEIL suivra la décision du Conseil de ne pas approuver ce dispositif et pense que le Conseil doit prendre ses responsabilités à cet égard. Il respecte bien entendu sa décision.

Arnaud BONTEMPS pense qu'il va y avoir d'autres Comités d'admission avant juin et qu'il serait dommage de se priver d'un débat sur cette question importante, notamment d'avoir l'avis des élus doctorants. Il faudrait prendre le temps de réfléchir aux grandes orientations de ce projet *special student* et de le préciser avant toute décision.

Michel PEBEREAU demande si les étudiants doctorants ont été consultés.

Philippe WEIL répond que ceci reflétait en vérité un désir des jurys d'admission. Ceux-ci avaient jugé que les dispositifs d'admission existants étaient très restrictifs et souhaitaient pouvoir maintenant aussi admettre les étudiants de cette façon-là. Mais c'est une question qui lui semble relever des critères d'admission des programmes de l'Ecole doctorale.

Dans la mesure où il y a deux vagues d'admission, il n'est pas possible au mois de juin d'engager ce programme, cela constituerait une rupture d'égalité. Il conviendra au mois de juin de ne pas le mettre en œuvre.

Michel PEBEREAU croit qu'il faut aujourd'hui adopter le statut de *visiting student* qui ne pose pas de problème, et propose de renvoyer le statut de *special student* à une délibération ultérieure du Conseil, sachant que cela décalera d'une année l'application.

Il est dommage que la concertation au niveau de la Commission paritaire n'ait pas permis d'aboutir à une information suffisante sur ce sujet car c'est finalement pour compléter l'information que la décision est décalée d'une année.

Richard DESCOINGS ajoute que la Commission paritaire s'était prononcée à l'unanimité pour ce statut et avait été très précisément informée. Elle avait été favorable.

Michel PEBEREAU lance le vote.

Le statut de visiting student est adopté à l'unanimité.

Un report est proposé pour le statut de *special student*.

Le projet est reporté par 24 voix contre 1 à une séance ultérieure, c'est-à-dire à une année académique ultérieure pour les raisons qui ont été indiquées par Philippe WEIL.

Emmanuel GOLDSTEIN s'excuse de ne pas comprendre les raisons qui empêchent un futur Conseil de direction de se prononcer sur ce dispositif et de le mettre en œuvre début juin.

Philippe WEIL l'explique par le fait qu'il y a un problème vis-à-vis des étudiants qui ont choisi de présenter leur dossier en février plutôt qu'en juin et que cela créerait une situation d'inégalité.

Michel PEBEREAU confirme la décision de remettre l'adoption, ou non, de ce projet à un prochain Conseil. Il ajoute que, pour le reste, ce Conseil n'a pas à décider au demeurant. Il remercie le Conseil de cette délibération intéressante. C'est une bonne chose que ce Conseil démontre sa capacité à décider par lui-même.

Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2008.

Richard DESCOINGS soumet l'idée, compte tenu de l'heure et de l'importance du sujet, à Michel PEBEREAU de consacrer une part importante de ce sujet au prochain Conseil. Il serait difficile de passer aussi rapidement sur un sujet aussi sensible.

Michel PEBEREAU explique que le Conseil se tient habituellement entre 8h30 et 10h15 de façon à ce que chacun de ses membres puisse organiser son travail de la semaine. Il est 10h14 et il ne reste pas suffisamment de temps pour continuer le débat en séance plénière.

Cette question est reportée à la prochaine réunion du Conseil.

Puisque cet exposé est reporté, François HEILBRONN aurait souhaité qu'il y ait une information, présente dans les anciennes présentations mais manquante cette fois-ci, sur les taux d'obtention d'emploi en fonction des masters. Cette information avait été donnée les années précédentes mais pas cette année.

Michel PEBEREAU lui confirme que cette information supplémentaire sera donnée.

V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 février 2010.

Erhard FRIEDBERG a un certain nombre de propositions de lissage de sa présentation à faire, qui ne changent rien au fond.

Michel PEBEREAU le renvoie vers le secrétariat pour ces questions. Il considère que le Conseil l'approuve, étant donné qu'il n'y a aucune autre demande de modification.

Le procès-verbal est adopté, avec les modifications à venir de Monsieur FRIEDBERG.

VI. Echange d'informations sur des questions diverses.

Il n'y a pas de questions diverses, Michel PEBEREAU remercie donc le Conseil de sa diligence et de son efficacité.

La séance est levée à 10h16.

Le prochain Conseil de direction aura lieu le lundi 12 avril 2010 à 8h30.